



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question écrite n° 96389

Texte de la question

M. Christian Eckert attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les résultats obtenus par les élèves français lors de la grande enquête internationale de l'OCDE portant sur les performances de quelque 470 000 élèves de 65 pays. Baptisée Pisa, cette étude mondiale, menée tous les trois ans, évalue les élèves à 15 ans sur leurs compétences dans trois domaines : lecture-compréhension de l'écrit, mathématiques et culture scientifique. A travers les résultats des élèves, c'est de la performance des systèmes scolaires de chacun des pays participants qui sont jugés. Avec un score de 496 points, la France se situe dans la moyenne des pays évalués (avec 493 points) et au même point qu'en 2000. Pourtant, la majorité a mené une réforme des programmes du primaire en 2008, recentrée notamment sur la lecture et l'écriture. Aussi lui demande-t-il quelle lecture fait le Gouvernement de ces piètres résultats.

Texte de la réponse

Les résultats de PISA 2009 apportent trois enseignements essentiels depuis la première itération de cette enquête en 2000 : l'évolution du score moyen de la France en compréhension de l'écrit reste stable et demeure dans la moyenne des pays de l'OCDE. En 2009, la moyenne de la France n'est pas significativement différente de celle de l'OCDE, ni de celles de quinze autres pays. Cependant, on note en France deux évolutions significatives : le nombre des élèves des faibles niveaux de compétences augmente alors que celui des élèves des niveaux de compétences les plus élevés reste stable. On observe un écart croissant entre les élèves les plus faibles et les plus performants ; le score moyen de la population des garçons a baissé significativement et ils sont plus nombreux dans le groupe des élèves aux plus faibles compétences. Comme relevé avec justesse dans la question posée, la réforme des programmes du primaire en 2008 concerne les élèves de l'école primaire et s'applique depuis la rentrée scolaire de septembre 2008. Il faut rappeler que les résultats de PISA 2009 concernent les élèves de quinze ans (majoritairement en seconde et en troisième) qui ont passé ces épreuves en mai 2009. Ainsi, les effets réels de cette réforme de 2008 sur les résultats des acquis des élèves mesurés par les enquêtes PISA ne seront observables qu'au moment où ces élèves du premier degré auront atteint l'âge de quinze ans et seront susceptibles d'être échantillonnés dans le cadre de ce dispositif PISA, soit à l'horizon de PISA 2018. Il n'est donc pas possible, aujourd'hui, de tirer des enseignements de cette réforme, à l'aune des résultats de l'évaluation PISA 2009.

Données clés

Auteur : [M. Christian Eckert](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96389

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 2010, page 13639

Réponse publiée le : 12 avril 2011, page 3705